# Fiche conseils Colombidés



Document mis à jour : Septembre 2024





## J'ai trouvé un colombidé en détresse (Tourterelle, Pigeon...)



De trop nombreux animaux sauvages sont recueillis et amenés en centre de sauvegarde sans réelle cause de détresse. Aussi, avant d'agir, assurez-vous d'abord que l'animal est bien blessé ou en danger. Prenez le temps d'observer, de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé. Il n'est pas forcément abandonné par ses parents quand on le trouve au sol...

## J'ai trouvé un jeune colombidé



# **Quelques conseils pratiques : comment savoir si l'oisillon est en détresse ?**

- Dans un premier temps conservez vos distances avant d'aller vers lui et posez-vous certaines questions. Est-il blessé? En danger? L'oiseau vient peut-être de tomber du nid. Est-il seul?
- Si l'oisillon ne semble pas pouvoir s'envoler mais **sautille** de branche en branche ou **volète** au-dessus du sol, **ne faites rien**. Il ne lui faudra que peu de temps avant de pouvoir atteindre seul les hautes branches. Si vous l'avez déjà recueilli, remettez-le vite où vous l'avez trouvé.
- Si nécessaire, mettez-le à l'abri des dangers (ex : chat) ou replacez-le dans le nid.



Si le jeune est au sol sans signes de blessures et qu'il n'y a aucune trace de cadavre d'adulte dans les environs alors ce jeune n'est pas en situation de détresse. Il est tombé du nid mais ses parents peuvent continuer à s'en occuper si vous le remettez dans le nid ou le placez au plus proche dans un carton.

### J'ai trouvé un colombidé en détresse

Si vous apercevez une blessure apparente et/ou les deux ailes ne sont pas plaquées de manière symétrique contre le corps et/ou l'oisillon ne se tient pas sur ses pattes et/ou vous trouvez les cadavres des deux parents aux alentours : dans ce cas, l'oisillon est en détresse.



## Gestes à faire

Contacter le Centre de Sauvegarde de l'Avifaune Sauvage du Tarn pour des conseils de premiers soins

06.27.58.28.85 mediation.tarn@lpo.fr

IMPORTANT : Notre centre accueille essentiellement les rapaces nocturnes (hiboux et chouettes) et diurnes (buse, faucons, épervier, etc.). L'animal devra être rapatrié vers un autre centre de soins.

Les autres centres de soins à contacter en Occitanie :

- Villeveyrac (LPO Occitanie, délégation de l'Hérault): 04.67.78.76.24
- Millau (CRSFSC): 05.65.59.09.87 / 06.80.26.11.47
- Toulouse (ENVT): 05.61.19.38.62 / 06.21.76.79.40
- Mazères (le Domaine des oiseaux): 05.61.69.12.97

### Préparer le conditionnement de l'animal

- 1. Préparer un carton suffisamment grand et y faire des trous
- 2. Déposer du papier journal au fond (ne pas mettre du coton)



#### **Conditionner l'animal**

- 1.Ne pas donner d'eau ou de nourriture sans avoir eu les conseils de spécialistes
- 2. Garder le carton dans une pièce au chaud et au calme
- 3.Si l'oiseau vous semble très faible, poser une bouillotte ou une bouteille d'eau chaude contre le carton (et pas directement contre l'animal)
- 4. En cas de présence de mouches, couvrir le carton d'une moustiquaire ou d'un tissu très fin afin d'éviter que les mouches viennent pondre sur l'animal

#### Capturer l'animal

- 1. Munissez-vous de gants si nécessaire
- 2. Approchez-vous calmement de l'animal
- 3. Recouvrez-le de tissu afin que sa tête soit masquée
- 4. Saisissez l'animal, toujours recouvert du tissu, à bout de bras, en serrant les ailes contre le corps
- 5. Déposez-le dans le carton préparé
- 6. Retirez le tissu calmement et fermez le carton avec du scotch



# Gestes à ne pas faire

- Ne pas parler, exhiber ou caresser l'animal
- Ne pas crier ou courir autour de l'animal
- Ne pas nourrir sans conseils préalables (jamais de pain, de lait ...)
- Ne pas donner à boire à l'animal
- Ne pas scotcher les ailes
- Ne pas conditionner un oiseau sauvage dans une cage avec des barreaux

Les jeunes colombidés s'imprègnent très facilement au contact de l'Homme, ce qui réduit considérablement leurs chances de retrouver la liberté. Pour leur permettre de s'envoler en toute sécurité, il est essentiel d'éviter tout contact visuel et auditif.

#### La faune sauvage et la loi

La détention d'oiseaux sauvages en captivité est interdite sans autorisation spéciale. N'hésitez pas à contacter le centre de sauvegarde ou l'OFB de votre département pour plus de renseignements.

